

Compte rendu de la séance du 06 novembre 2023

Secrétaire(s) de la séance: Marianne GILLIOT

Ordre du jour:

PROCHAIN CM

- Motion en soutien du régime minier et de ses centres de santé filieris
- Subventions aux associations 2023
- Délibération sur le budget transport en TTC
- Relance du projet des captages
- Convention accompagnement en ingénierie eau et assainissement avec la CCM
- Accueil de loisirs pour la Toussaint

- QUESTIONS diverses

Délibérations du conseil:

Motion en soutien du régime minier et de ses centres de santé filieris (DE 2023 42)

Délibération du Conseil Municipal de la commune de la Salle en Beaumont

Restant particulièrement préoccupés par la nécessaire consolidation du réseau national de santé CAN-Filieris, dont le devenir est l'objet de discussions nationales en cours sous l'égide du gouvernement et de son Ministre de la Santé et Solidarité,

Considérant l'apport considérable de l'offre de santé de la CAN-Filieris sur notre territoire en termes d'activités médicales, paramédicales et médico-sociales en faveur de la prise en charge solidaire de nos populations, notamment les plus fragilisées,

Le Conseil municipal de la Salle en Beaumont demande solennellement que le gouvernement :

- Décide d'engager toutes les conditions permettant de consolider et garantir l'unicité du système de l'offre de santé et de sécurité sociale CAN-Filieris avec son maillage de proximité actif sur notre territoire,

- Appuie fortement la mise en œuvre d'une coopération entre la CAN-Filiéris et la CNAM dans un cadre de service public de santé au service de notre territoire

Accorde les financements solidaires indispensables permettant d'assurer la pérennité, le développement de ses missions, le recrutement indispensable des personnels et professionnels de santé afin de contribuer à répondre aux besoins de nos populations.

Convention de mise à disposition dans le cadre de l'ALSH (DE 2023 43)

Considérant, suite à la dissolution de l'association SCEV, que la commune de la Salle-en-Beaumont a été sollicitée par l'association Foyer pour tous, basée à la Motte d'Aveillans, pour l'organisation d'accueil de loisir sans hébergement (ALSH) sur son territoire ;

Considérant qu'en partenariat avec la commune, le Foyer pour Tous, a déjà mis en place à titre expérimental un ALSH du lundi 10 au jeudi 13 juillet 2023 et du lundi 17 au vendredi 21 juillet 2023 dans le groupe scolaire "la Marêche" à la Salle-en-Beaumont ;

Considérant la nouvelle demande de partenariat pour l'ouverture de l'ALSH pendant les vacances de la Toussaint, du 23 au 27 octobre 2023;

Considérant qu'un transport sera effectué par la régie des transports de la Salle-en-Beaumont pour les communes de Saint-Laurent-en-Beaumont, Quet-en-Beaumont et Corps ;

Monsieur le 1er adjoint, propose au conseil, de conclure une convention avec le Foyer pour Tous, pour acter la mise à disposition à titre gratuit du groupe scolaire "la Marêche", et une mise à disposition à titre onéreux des agents communaux nécessaires à l'encadrement des enfants au sein de l'ALSH ainsi que du car communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le 1er Adjoint à signer la convention de mise à disposition dans le cadre de l'ALSH organisé par le Foyer pour tous ; pour la période du 23 au 27 octobre 2023 ainsi que toutes autres périodes de vacances scolaires pour lesquelles la commune serait sollicitée et pourrait répondre favorablement à cette demande
- Dit que le groupe scolaire "la Marêche" sera mis à disposition à titre gratuit ;
- Dit que le transport sera facturé au foyer pour tous, au prix du Km fixé dans la convention ;
- Dit que le personnel communal sera facturé au Foyer pour Tous au taux horaires fixés dans la convention.

Subvention aux associations 2023 (DE 2023 44)

Monsieur Jean-Paul PAULIN, premier adjoint au Maire, expose au conseil l'ensemble des demandes de subventions généralement attribuées annuellement.

Pour rappel, les montants suivants ont été attribués en 2022 :

Association	Montant de la subvention
Association des parents d'élèves	660,00 €
Ludothèque Jeux Rigole	200,00 €
ACCA de La Salle	300,00 €
ADMR de Corps	909,00 €
ADMR SSIAD	250,00 €
FNACA comité du Beaumont	150,00 €
Familles rurales du Beaumont	800, 00 €
Club des mardis	200,00 €
POP GV	400 €

Pour rappel, une subvention de 45 euros a été accordée au RASED de la Mure lors du Conseil Municipale du 22/09/2023 (DE-2023-41).

Le premier adjoint expose les demandes des associations reçues à ce jour et propose l'octroi des subventions suivantes :

Association	Montant de la subvention
Association des parents d'élèves	660 euros
Familles rurales du Beaumont	800 euros
ACCA de la Salle en Beaumont	300 euros
Club des mardis	200 euros

Le conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération et autorise Monsieur le Maire à verser les subventions ci-dessus dès l'obtention du budget et compte de résultat.

Pour information , les associations qui n'ont pas sollicité de subventions avant le conseil municipal du 6 novembre 2023 :

Ludothèque Jeux Rigole
ADMR de Corps
ADMR SSIAD
FNACA comité du Beaumont

Captage d'eau potable des jus et de la mairie (DE 2023 45)

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle la nécessité de la mise en place des périmètres de captages d'eau potable des « jus » et de la mairie.

- Rappelle que l'étude conduite en 2019 fait état des descriptifs et estimatifs de travaux nécessaires :
 - 85670€ HT pour les jus

 - 69390€ HT option 1
 - 121710€ HT option 2 pour la mairie
 - 139970€ HT option 3

- Propose au Conseil de demander au bureau d'études Nicot en charge de cette étude d'établir une réactualisation des estimatifs sur les différentes propositions

- Rappelle la procédure et la nécessité de mener une enquête publique pour la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable

- Propose le tarif de 1€ le m2 pour l'acquisition des terrains utiles au projet

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve :

- La commande de réactualisation des estimatifs auprès du cabinet Nicot
- Le tarif de 1€ le m2 acquis
- Autorise Monsieur le 1^{er} adjoint à engager toutes démarches en vue de la mise en œuvre de ces décisions et à engager les enquêtes publiques nécessaires.